

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Convention de mise à disposition de la salle de concert dite le « Grand Salon » de la bastide de la Magalone dans le cadre de deux récitals du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron ainsi que d'une masterclass.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider le projet de convention de mise à disposition par la Cité de la Musique de Marseille de la salle de concert de la Magalone dans le cadre de deux récitals du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et d'une masterclass,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée